

# COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE MATERNELLE JACQUES PREVERT JEUDI 05 NOVEMBRE 2015

## PARTICIPANTS :

**Ecole :** Mme Azpilégor, directrice et enseignante

Mme Pigeyre, Mme Allain, Mme Resplandy, Mme Coillot , Mme Dufourg, enseignantes

**DDEN :** Mme Doumic Chantal

**Parents élus :** Mme Pineau, Mme Prat, Mme Leiber, Mme Merlet, Mme Giraud Barbe

**Mairie :** M.Turby, Maire, Mme Drouhaut , adjointe au maire chargée des affaires scolaires, Mme Desplat, conseillère municipale, déléguée à la petite enfance, Mme Gamonet, responsable service scolaire

**Absents excusés :** Mme Bats, enseignante,

Mme Bertin, Mme Lamand, parents d'élèves

### I. Installation du nouveau conseil d'école

#### a) Rappel de la composition, du rôle et du fonctionnement du conseil d'école

#### **Composition :**

Le conseil d'école est composé du directeur de l'école, président ; du maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le conseil municipal, des maîtres de l'école, des maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil et d'un des membres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école, des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui du nombre de classes de l'école, du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter l'école. L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre.

#### **Rôle du conseil d'école :**

Il exerce notamment les compétences suivantes :

- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (dont les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école)
- donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles, etc.

#### **Fonctionnement du conseil d'école**

Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Il adresse les convocations et l'ordre du jour au moins huit jours avant la date de chaque réunion. L'inspecteur de l'Éducation nationale et suppléants sont informés de la tenue du conseil.

À l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires en sont adressés à l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription et un au maire. Un exemplaire est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves : dans le hall d'entrée et à la garderie. L'école peut également l'envoyer par mail aux parents qui le souhaitent.

b) Présentation de l'équipe enseignante et des atsem

	enseignantes	atsem
classe 1 – PS	Resplandy Caroline	Audrey GILLET
classe 2 – PS/MS	Coillot Jessica – Dufourg Amandine	Hélène MARTINEZ
classe 3 – MS/GS	Azpilegor Karine – Bats Céline	Tiphaine CALVO
classe 4 – MS/GS	Allain Stéphanie	Valérie GARCIA
classe 5 – MS/GS	Pigeyre Valérie Accueil stagiaire M. Florian Péron qui prépare le concours des professeurs des écoles	Marta LEIROS

c) Élections des représentants de parents d'élèves du 09/10/2015

- Bilan du scrutin : 231 inscrits, 130 votants.  
7 bulletins blancs ou nuls.  
123 suffrages exprimés.  
Taux de participation : 56,28%.

Demande des Parents d'élèves (FCPE) : voter exclusivement par correspondance. Ceci n'est pas autorisé. Il faut qu'il y ait un bureau de vote dans l'école ouvert pendant au moins 4 heures le jour des élections. Le groupe des parents a proposé un changement de l'heure à discuter l'année prochaine.

listes	titulaires	suppléants
UNAAPE : Union nationale des associations autonomes de parents d'élèves	Mme Pineau Elena	Mme Olivier Hélène
	Mme Leiber Malory	M. Schwartz Stéphane
	Mme Bertin Marie	Mme Prat Christelle
FCPE	Mme Merlet Sandrine	Mme Giraud Barbe Aurélie
	Mme Lamand Emmanuelle	Mme Aithecene Fathia

d) Modification du règlement intérieur de l'école et vote (Document en annexe)

A l'unanimité, les membres du conseil d'école ont adopté ce nouveau règlement intérieur.  
Mairie : la rédaction d'un règlement du temps municipal (TAP, restauration) est en cours.

II. Organisation de la scolarité et vie de l'école

a) Effectifs et organisation interne de l'école

Organisation pédagogique				
Classe	PS	MS	GS	Total
Classe 1	25			25
Classe 2	14	12		26
Classe 3		9	17	26
Classe 4		10	16	26
Classe 5		10	16	26
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>41</b>	<b>49</b>	<b>129</b>

La radiation d'un élève de GS classe 3, à partir du vendredi 6/11, ramènera les effectifs à 128

- Remplacement de Mme Labrousse

Mme Dufourg Amandine remplace Mme Labrousse en principe jusqu'à la fin de l'année. L'équipe enseignante remercie l'inspection qui fait son maximum pour assurer une stabilité sur la classe.

- Sortie de la classe 2

La sortie de classe à 16h n'est pas aisée : configuration du couloir peu pratique, présence de poussettes. Ce qui gêne certaines familles qui doivent récupérer rapidement leur enfant pour aller chercher les frères et sœurs à Barbou. Les parents concernés doivent le signaler à la maîtresse afin de prévoir un aménagement si possible.

Les parents d'élèves demandent que les vêtements soient aux portemanteaux à 16h00 car il arrive parfois qu'à la sortie, les parents doivent descendre les chercher. Certains parents sont pressés car ils ont des enfants à récupérer à l'école Barbou et les horaires de sorties sont les mêmes.

#### b) Orientations du projet d'école

- **Ouvrir l'école aux parents** (ateliers cuisine, jeux de sociétés, carnaval, ludothèque, temps de classe ouverte en classe 5)

- **Construire l'autonomie des élèves**

L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit, progressivement.

L'acquisition de l'autonomie est un but en soi : c'est une compétence à acquérir, une compétence transversale primordiale à développer chez les enfants.

La construction de l'autonomie est une des principales missions de la maternelle. Rendre les élèves autonomes, ce n'est pas les laisser se débrouiller seuls, c'est leur permettre de pouvoir résoudre des situations / problèmes, de choisir, d'essayer et de prendre des initiatives.

#### - Implications :

- Libre circulation dans l'école (accès aux poches de gel froid : l'école prend en compte la remarque de la Mairie qui déconseille l'accès des enfants à ces poches – Les enseignantes expliquent que les enfants concernés sont des enfants de grande section, qu'ils agissent sous contrôle des maîtresses - Une certaine vigilance va être apportée quant à l'état des poches.
- Droit à l'erreur
- Responsabilités à travers les métiers (se servir de l'eau avec le pichet...)

- **Respecter le rythme et le développement de chacun**

L'école maternelle est une école bienveillante qui «tient compte du développement de l'enfant»,

#### Implications :

- Avoir une écoute attentive et bénéficier d'un soin si besoin
- Pouvoir se dévêtir ou se couvrir en récréation (bonnet, manteaux)
- Pouvoir boire pendant la récréation suivant ses besoins

#### **-passage aux sanitaires**

- Temps éducatif visant l'autonomie et l'éducation à la propreté
- Accompagnement des petits qui ont des besoins d'être essuyés
- Eviter les déplacements du groupe classe

#### **- sieste**

- Juste après le repas 2h
- Endormissement avec rituels

- Si au bout de 20 minutes l'enfant ne dort pas, il retourne en classe.
  - proposée aux élèves de PS et certains MS selon les besoins identifiés (famille/médecin) en vue de les faire évoluer
  - Réveil échelonné mis en place pour les PS et orientation vers des temps calmes en classe
- On respecte le rythme de l'enfant, on laisse dormir les enfants s'ils en ont besoin.

### c) Santé

#### - **P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé)**

P.A.I. pour asthme : Des documents à compléter ont été donnés aux parents concernés .Le retard était lié à la non disponibilité de tous les documents.

Les P.A.I pour allergies alimentaires ou crise convulsive nécessitaient un protocole plus approfondi et un RDV avec le médecin scolaire, qui a eu lieu le 06/10 à l'école.

Cette année, un nouveau médecin scolaire est affecté sur notre école : Dr Favant.

Attention pour les allergies alimentaires, il se peut que le menu annoncé à la cantine ne soit pas respecté. Dans ce cas-là, la mairie accepte que les parents concernés puissent laisser à la cantine un plat à longue conservation que l'école donnerait à l'enfant si besoin.

Question des parents : Comment le repas est-il facturé si le plat est fourni par les parents ?

La mairie commande un repas complet (entrée/plat/dessert) et ne peut fractionner la commande. Soit on évince un élément du menu soit les parents apportent leur panier repas. Rappel : un repas peut être annulé 48h à l'avance.

- Une **visite médicale** est organisée par l'infirmière du collège pour les GS. Elle est prévue en fin d'année scolaire.

Les parents d'élèves ont demandé à la mairie, si des personnes au sein de l'école possédaient le certificat « PSC1 – formation de base de premiers secours, la réponse de la mairie est oui.

### d) Aide aux élèves en difficultés

**A.P.C. : Activités Pédagogiques Complémentaires** : Elles sont proposées à de petits groupes d'élèves de grande section de 12h à 12h30 sur des périodes de 7 à 8 semaines. L'axe retenu est l'aide au travail personnel (mise en place de l'autonomie). Le dispositif pourra évoluer dans l'année et concerner les autres sections.

**R.A.S.E.D. (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté)** : Nathalie Bucelet, psychologue scolaire peut être sollicitée par les enseignantes et peut rencontrer les familles.

### e) Actions menées et envisagées

- Le **potager** n'est pas une des priorités de la rentrée. L'équipe envisage de l'exploiter dans l'année. Les classes peuvent cependant y aller, à suivre.

#### - Noël

Mme Doumic se charge de contacter le père-noël pour organiser sa visite sur l'école le vendredi 18/12.

La mairie offre 6 euros par enfant pour l'achat de livres. Un goûter est également offert.

L'équipe souhaite que les enfants présentent des chants de Noël. L'organisation est en cours de réflexion.

Cette année en ce qui concerne le marché de Noël, pas de ventes afin d'éviter que les parents soient trop sollicités financièrement.

- Le **Carnaval** sera organisé sur une journée comme l'année dernière :  
Les enfants sont déguisés. Les 5 classes sont mélangées et participent à des ateliers encadrés par les enseignantes, Atsem et parents. Un défilé et un goûter clôturent les festivités.

- **Spectacle de fin d'année** : Comme l'année dernière, les classes présenteront, sous différentes formes, un moment de restitution. Pas de spectacle de fin d'année collectif car pas d'intervenant musique.

f) Sécurité : bilan de l'exercice d'évacuation incendie

- **Plan d'évacuation** :

Mme Azpilégor a constaté qu'il y avait plusieurs plans d'évacuation, certains étaient modifiés aux marqueurs. Les responsables du service technique sont donc venus sur l'école et ont présenté le plan à respecter.

Les années précédentes, nous appliquions le plan d'évacuation qui avait été « retouché ». Personne n'a constaté le non- respect du plan, prévu par la commission de sécurité. L'évacuation s'effectuait donc par l'extérieur pour les 3 classes du haut et non par l'intérieur comme le prévoit le plan.

Nous avons donc, à la demande des services techniques, dégagé le hall d'entrée (table) et veillé à l'ouverture des portes vitrées devant les classe 1 et 2 (ouvrir les portes fermées à clé, retirer le câble fixé derrière qui empêchait l'ouverture, et retirer le banc devant)

- **Exercice d'évacuation** :

Un exercice d'évacuation a été effectué le mardi 13 octobre.

Bilan : Le temps réalisé est de 3 minutes 30.

Les portes du hall sont lourdes et se referment sur les enfants. Besoin de les maintenir ouvertes le temps du passage.

Demande de marquage au sol pour bien matérialiser la zone de rassemblement de chaque classe.

- L'équipe demande une **nouvelle visite de la commission de sécurité**. La dernière date de 2009. Cette commission permettra de :

- revoir le plan d'évacuation : en effet, celui-ci n'a pas été modifié depuis l'ouverture de la 5<sup>ème</sup> classe. La classe 5 remplace la salle d'activité.

- revoir l'évacuation de la cantine pour rejoindre le point de rassemblement.

Le frigo à l'entrée contient des blocs de glaces et de l'alimentaire.

### **III. Coopérative scolaire**

Intervention de M. TEUMA, de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.).

Le compte de la coopérative scolaire peut de nouveau fonctionner. L'ensemble de l'équipe a bénéficié d'une formation. Les comptes ont été ajustés.

Nouveaux mandataires : Mmes ALLAIN et PIGEYRE

Rentrées :

- Appel à cotisations : proposition : 12 € par enfant, 18 € pour les fratries.
- Pas de marché de Noël cette année pour éviter de trop solliciter les parents en 2 mois.
- Photos de classes : 15 euros la pochette
- Kermesse à réorganiser cette année. Repas organisé par les parents

Dépenses :

- Frais d'adhésion à l'O.C.C.E. : cotisation + assurances = 250.58 euros
- Actions : - compléter la participation de la mairie pour le cinéma de Noël = 217.60 euros  
(film =3 €, participation mairie=1.30 € )
- acheter des vélos

#### IV. Bilan du partenariat avec la Municipalité

##### a) Budgets

**Commandes** : 38.10 euros par enfant présent au 01/01+budget supplémentaire accordé à la rentrée. Information donnée le 15/10 pour une dépense avant le 15. Un délai supplémentaire a été accordé vu les délais.

**Sorties** : 18 euros par enfant au 01/01, reste pour l'année 2015 : 648 €, venue d'une conteuse sur l'école (2 fois avant fin décembre), achat de Tickartes 26,70 par groupe, pour utiliser les transports en commun.

Il n'y a pas de budget investissement cette année : l'école envisageait de remplacer les vélos cassés.

Le budget investissement 2016 sera défini en fonction des besoins de l'école, la mairie demande aux enseignantes de lister les priorités.

##### b) Intervenant musique

La mairie a envoyé un projet à la DSDEN. En attente d'une réponse.

##### c) Restauration :

Le contrat avec l'actuel fournisseur de repas se termine fin janvier. Un nouvel appel d'offres a été lancé en octobre.

Les parents d'élèves doivent s'adresser à la mairie s'ils ont des questions sur la composition des menus, à suivre.

##### d) Accueil périscolaire, TAP

- Les enseignantes sont responsables de leurs élèves jusqu'à 16h. Les enfants qui vont à la garderie sont confiés à l'équipe périscolaire après 16h.

- Suite aux difficultés de distribution des cahiers à la garderie, une étagère a été installée aux dessus des portemanteaux de l'accueil périscolaire.

- Les goûters sont distribués à 16h45 après le départ des enfants du bus. La mairie précise que les goûters sont offerts à la maternelle.

- Horaires des bus : Retour à la normale.

- Dans le cas de fratries sur les 2 écoles : une tolérance de 15 minutes est accordée le matin sur une école, il faut choisir une école pour que la gratuité se mette en place.

- Difficultés pour la sortie des classes, les parents soulèvent :

- les risques encourus sur le trajet entre les 2 écoles pour être à l'heure.

- le problème de stationnement à Prévert, imposant parfois de se garer loin.

- le problème de verbalisation par la police municipale. Les parents demandent une certaine tolérance.

- le problème de civisme, les voitures roulent trop vite sur le parking. Nous demandons de la vigilance. Si besoin les parents d'élèves mettront en place une action de sensibilisation.

- L'équipe enseignante demande des temps de concertation avec l'équipe périscolaire. La communication de part et d'autre est indispensable pour le bon fonctionnement de l'école.

e) Hygiène, entretien

- Le poulailler fait partie d'un projet du CLSH. L'équipe enseignante demande son retrait pour 2 raisons :

- les poules, se promenant dans l'école, troublent l'attention des élèves en classe.
- problèmes d'hygiène : - excréments dans la cour, sur les jeux.
- présence de rats rapportée par le voisinage

Réponse de la mairie : retrait des poules prévu pour la semaine du 16 au 20 novembre 2015.

- Pénurie de savon dans les classes : des distributeurs de type pousse mousse vont être fournis, changement de savon car les recharges trop chers.

- Le nettoyage de la salle de jeux le vendredi matin dérange l'organisation de l'école en cas de pluie même sans pluie, le créneau horaire n'est pas suffisant pour laver et laisser sécher . L'équipe souhaiterait que cela se fasse le mercredi matin juste après l'accueil périscolaire. En attente de réponse de la mairie.

- Les enseignantes renouvellent leur demande : elles souhaiteraient que les atsem soient présentes dans les classes le matin jusqu'à 11h15. En attente de réponse.

- Entretien des espaces verts :

- Celui-ci eut lieu devant l'école le lundi 02/11, sur le temps de récréation de l'après-midi, nécessité d'éloigner les enfants des grillages.

- L'entreprise en question, a pris 3 places de parking, à savoir que la sortie était proche 15h45.
- devant les classes, le mercredi matin. L'équipe souhaiterait que les travaux aient lieu avant 9h. En attente de réponse de la mairie.

- Cette année, il n'y a plus de bénévoles pour entretenir le potager. Les services municipaux sont sollicités pour l'entretien de cet espace.

Fin du conseil à 20h12 .



Karine AZPILEGOR

Directrice



Stéphanie ALLAIN

Secrétaire équipe enseignante



Eléna PINEAU

Secrétaire parents d'élèves